SCET | CITADIA

Énergie et Aménagement

La juste intégration des EnR

Chiffres clés

Neutralité carbone

en 2050

Les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) sont compensées par des puits de GES (Objectif Etat français)

+ 540 000

emplois supplémentaires créés d'ici à 2030 du fait de la stratégie bas carbone (Source ADEME : www.ademe.fr)

33 %

D'ici 2030, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie devra atteindre 33 %, contre 19 % en 2021 (Objectif Etat Français)

0,2516 €/kWh

Prix du KWh au tarif réglementé au 01 juin 2024, il était de 0,125 €/kWh en 2012

SCET CITADIA

Table des matières

4 Synthèse

6 Le contexte énergétique

8 Notre conviction

12 Nos recommandations

16 Nous contacter

Synthèse

1

Le constat est clair : la décarbonation de l'énergie est un objectif essentiel en réponse à l'urgence climatique. La France dépend encore à 60 % d'énergie fossile

Consommation finale à usage énergétique par énergie en 2022[1]

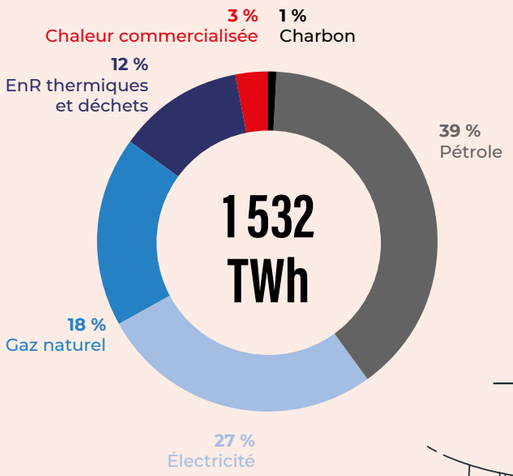

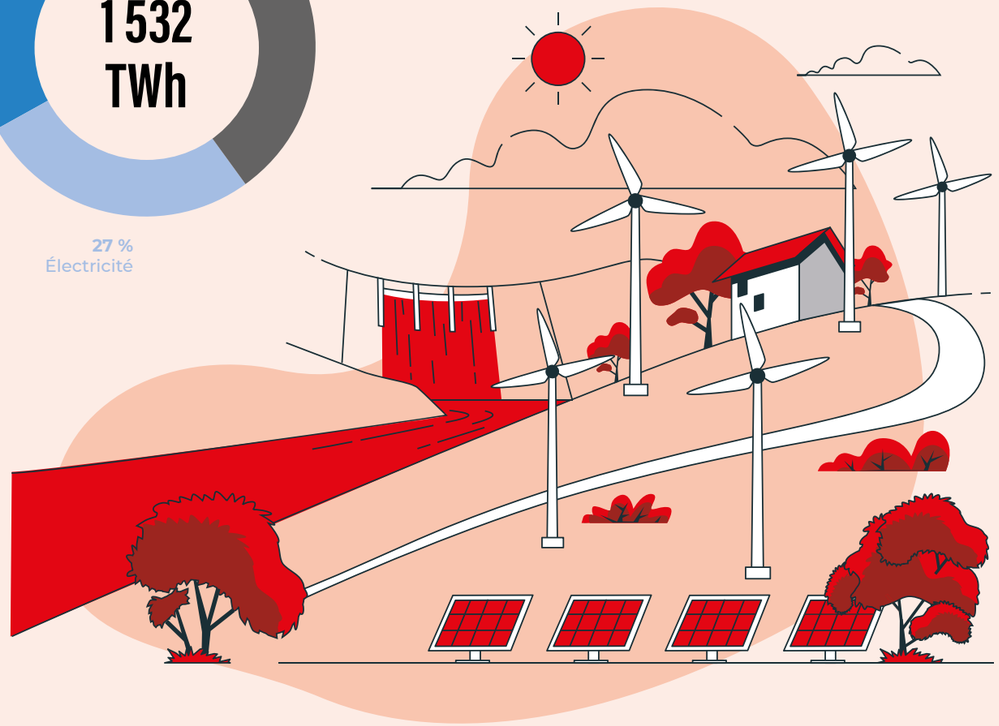

2

Les ressources EnR sont nombreuses, mais leur exploitation est contrainte

- Conflit d'usage des sols
- Investissement nécessaire et retour sur investissement
- Acceptabilité
- Procédure et démarche

3

Des leviers efficaces dans les territoires pour accompagner cette transition[2]

Agir sur l'offre d'énergie
- Marchés de l'énergie : contrats de concession, achats groupés
- Production d'EnR&R locales
- Réseaux intelligents (smart grids)
- Stockage d'énergie
- Valorisation des déchets

Réduire la demande d'énergie
- Rénovation des bâtiments
- Mobilité décarbonnée
- Aménagement économe en espace et en énergie
- Éclairage public performant
- Circuits courts alimentaires

Aménager les lieux
- Bâti : smart building
- Éco-quartiers : boucles locales d'énergie
- Sites d'activités : écologie industrielle
- Espaces publics : mobiliers urbains producteurs d'énergie

Organiser la gouvernance
- Sensibilisation, aides et expérimentations
- Dialogue entre acteurs publics et privés
- Documents d'urbanisme
- Coopération urbaine et rurale

4

Notre proposition de méthode pour allier aménagement et développement des EnR

Idéation
- Identifier les gisements via le Plan Climat Air Énergie Territorial, le Schéma Directeur des Énergies, ...
- Impliquer les parties prenantes

Conception
- Étudier la faisabilité technique/économique à l'échelle d'un territoire ou d'opérations d'aménagement
- Sélectionner un modèle juridico-financier pour lancer le projet sur la base de critères choisis

Réalisation
- Désigner les partenaires techniques et financiers du projet
- Lancer les procédures administratives et les travaux

Exploitation
- Gérer le long terme
- Identifier les évolutions ou adaptations possibles

[1] Source : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energie-2023/donnees-cles
[2] Inspiré des travaux de l'Agence Scalen

Le contexte énergétique

Des puits de pétrole aux potentiels EnR

Notre société moderne se base assez fortement sur les énergies fossiles pour assurer son fonctionnement. La découverte des puits de pétrole a contribué à une accélération de la croissance dans un schéma stabilisé ayant une dépendance totale aux énergies fossiles. Celles-ci, outre les conséquences sur l'environnement liées aux émissions de polluants atmosphériques et aux conditions d'extraction, sont limitées et de moins en moins accessibles. Notre usage est largement au-delà de leur capacité à se régénérer ce qui leur confère l'attribut d'**énergie de stock**. À l'inverse, les énergies renouvelables présentant la caractéristique d'être sans limite ou à forte capacité de régénération sont appelées **énergies de flux**. Nous sommes invités à baisser drastiquement notre usage d'énergie de stock épuisable (voire épuisé) pour favoriser les énergies de flux (renouvelables). Ainsi c'est un virage essentiel de notre société favorisant :

- d'abord une réduction de nos consommations d'énergie par sobriété ou plus d'efficacité énergétique
- ensuite un usage énergétique puisant la source au sein des énergies renouvelables
- et conduisant à la décarbonisation de nos modes de vie.

L'interdépendance énergétique et les "crises"

En plus de la décarbonation, afin de réduire notre impact sur la planète, se greffent les enjeux géopolitiques d'une énergie fortement concentrée. La découverte des puits de pétrole a ouvert une ère active au développement technologique mais aussi à une dépendance entre états au niveau mondial. Les jeux d'influence géopolitique engendrent des tensions extrêmement fortes sur les marchés, provoquant une volatilité des prix de l'énergie et une situation de monopole propice aux pays exportateurs. Cette situation menace la souveraineté nationale et fragilise notre économie.

Outre les risques économiques de notre dépendance aux énergies fossiles, la crise sociale impacte aussi fortement nos consommations. En effet, la transition énergétique affichée comme une réponse face à notre dépendance aux énergies fossiles, impose des changements de vie, impactant notablement le quotidien des consommateurs. Il est alors nécessaire d'accompagner usagers, entreprises et décideurs pour rendre acceptable cette nécessaire transition énergétique qui lui confère un caractère éminemment sociétal.

Entre crises mondiales et locales, l'énergie reste au cœur de notre écosystème en appelant à des choix forts et engageants.

La stratégie énergétique française : un mix énergétique controversé

Afin de couvrir les besoins énergétiques des français, le législateur a adopté la loi climat résilience, et plus récemment la loi d'accélération pour le développement des énergies renouvelables qui doit conduire la France à augmenter le niveau de production issu des énergies de flux. Par ailleurs, la réouverture de sites de production nucléaire doit contribuer à la décarbonation de notre énergie, une des moins carbonée d'Europe. L'objectif de neutralité carbone à 2050 conduit à une décarbonation intensive de l'énergie appelant à une contribution tant de la production par les énergies renouvelables que par le nucléaire.

Cette évolution du mix énergétique n'est pas sans générer des contraintes locales, provoquant souvent blocages et controverses. En effet, l'acceptabilité de production d'énergie renouvelable engendre des contraintes fortes sur les projets et questionne leur priorisation. Les zones d'accélération des ENR, impulsées par la loi APER de 2023, amènent les communes à discuter d'une stratégie territoriale énergétique et à identifier l'acceptable en la matière. Devant rejoindre les gouvernances intercommunales portées dans les plans climat, l'objectif est de poser des règles d'arbitrages entre les énergies et le foncier pour prioriser les projets ayant le meilleur équilibre entre besoins énergétiques et respect environnemental pour le territoire.

Le développement des EnR face à notre comportement de consommateur

Si l'on veut maintenir son équilibre économique et patrimonial, une qualité de vie et une dynamique territoriale, il est primordial d'axer avant tout nos efforts sur la réduction de nos consommations. On n'insistera jamais assez : c'est de notre capacité à réduire notre dépendance énergétique par la sobriété (renoncement à certaines consommations) et par l'efficacité énergétique (optimisation des usages) que nous parviendrons à baisser notre besoin d'énergie et par là même nos besoins de production. C'est ainsi que nous limiterons le nombre d'unités de production, si vertueuses soient-elles, pour le bien du territoire.

Si l'investissement et l'implication des acteurs privés et publics sont conséquents pour accélérer le développement des ENR, ils restent trop mesurés dans la conduite de politiques et de plans opérationnels suffisamment efficaces pour baisser nos consommations.

Il est regrettable que nous n'investissions pas plus significativement dans la concertation territoriale souvent reléguée au rang de simples communications ou procédures de forme alors que ces démarches peuvent être de véritables leviers pour les changements de comportement, révélant ainsi des solutions collectives à la décarbonation.

Notre conviction

Le territoire abrite sa propre ressource énergétique

Sur le territoire, les projets d'aménagement bénéficient bien souvent de multiples études territoriales identifiant les potentiels énergétiques. Néanmoins ces études souffrent d'un problème d'échelle rendant souvent inopérant leur conclusion et nécessitant un travail réel en amont des projets.

Par ailleurs, l'analyse des ressources énergétiques pour une zone projet intègre difficilement les conflits d'usage sous-jacents. Ainsi la ressource biomasse énergie du territoire n'est pas assez mise en vis-à-vis des consommations actuelles et surtout futures et n'intègre pas (ou mal) les projets déjà envisagés.

Enfin l'énergie renouvelable « juste » est celle qui bénéficie au projet et au territoire afin de rejoindre une stratégie globale intégrant la profonde réflexion de l'économie circulaire. L'énergie produite et consommée la plus juste sera bien celle qui permettra à la fois la préservation de la ressource mais aussi un fonctionnement local opérant associant les acteurs économiques prépondérants. C'est aussi l'opportunité de voir naître des filières structurantes tant pour l'énergie que pour les matériaux.

Cette mise en cohérence entre le local et la ressource doit être travaillée très en amont au risque de ne faire qu'une juxtaposition des besoins des quartiers et villes sans en intégrer toutes les composantes et enjeux. Ce travail doit être également concerté pour tenir toutes ses promesses et s'assurer d'une bonne adhésion du territoire.

Des enjeux de décarbonation au cœur des opérations d'aménagement

L'énergie renouvelable est une thématique parmi les nombreux sujets appréhendés au sein d'une opération d'aménagement.
L'opération d'aménagement appréhende une multitude de thématiques et la question des énergies renouvelables est aujourd'hui traitée par les aménageurs dans une réflexion plus large qui englobe le défi de la contribution à une neutralité carbone territoriale et la préservation de la biodiversité.

Sur le sujet de l'énergie, les opérations sont uniques et s'adaptent à l'environnement, aux besoins et aux ambitions des projets. Par exemple, la ZAC Ferney-Genève Innovation, dans l'Ain d'environ 65 Ha est aménagée par la SPL Terrinov afin de créer une zone d'activité, des logements et des équipements publics. Sa particularité est d'être située non loin de l'accélérateur de particules du CERN. Un réseau d'anergie[3] a été mis en place pour environ 10MW de puissance. En complément, des sondes géothermiques sont utilisées pour stocker l'énergie à la manière d'une batterie pour la restituer au moment le plus opportun. Autre exemple, le projet Atlantech, en Charente Maritime, porté par l'agglomération de la Rochelle d'une superficie d'environ 27 Ha est un quartier bas carbone où la production photovoltaïque vise à couvrir 40 % des besoins électriques locales. Le surplus, qui pourrait être revendu sur le réseau classique, est ici utilisé pour produire de l'hydrogène, un vecteur d'énergie permettant à l'énergie d'être stockée, déplacée, ou encore d'alimenter des bornes de recharges pour véhicule.

[3] Contrairement aux réseaux de chauffage traditionnels à haute température, le réseau d'anergie équilibre les échanges thermiques entre bâtiments. Ce réseau de basse température récupère l'énergie « fatale » des dispositifs de refroidissement pour chauffer les logements. Il utilise un stockage géothermique inter-saisonnier pour emmagasiner l'énergie en été et la restituer en hiver.

SCET CITADIA

Des enjeux de décarbonation plus larges que le seul sujet énergétique

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Choix des matériaux et techniques de construction	Énergie	Mobilité	Conception de l'opération d'aménagement
· Matériaux biosourcé · Économie circulaire · Bâtiment bas carbone · Gestion de chantier	· Réduction de la consommation · Production EnR · Boucle énergétique (ex. réseau chaleur)	· Modes de transport doux · Infrastructure véhicule électrique · Nouvelles pratiques de stationnement	· Démolition / réhabilitation · Définition des usages / anticipation des mutations · Évaluation socio-économique · Labels visés

Préservation et restauration de la biodiversité

Aménagement des espaces de biodiversité	Gestion des sols et de l'eau	Lutter contre les espèces invasives
· Accueillir la biodiversité : choix d'essences végétales, d'un corridor écologique · Renaturer / végétaliser / perméabiliser	· Limiter l'imperméabilisation · Gestion durable des sols · Gestion des terres excavées	· Identification et surveillance · Action

Adaptation au changement climatique

Gestion des risques climatiques	Confort des usagers	Gestion des eaux pluviales	Confort d'été et lutte contre les îlots de chaleur urbaine	Compensation carbone
· Identifier les risques (inondation, sécheresse) · Mesures d'adaptations	· Bâtiments adaptés (ventilation naturelle, climatisation passive) · Qualité de l'air intérieur	· Récupération d'eaux (espaces verts et usages non potables)	· Limiter le phénomène (végétalisation, simulation thermique) · Bâtiment bioclimatique	· Dernier recours, compenser les émissions de carbone en investissant dans des projets de réduction des émissions de carbone

Sensibilisation et implication des acteurs

Informer et former les acteurs	Participation des citoyens	Usages dans les bâtiments
· Sensibiliser aux enjeux · Former aux bonnes pratiques	· Associer des citoyens et des associations · Favoriser les projets participatifs à haute valeur environnementale	· Équipements économes en eau et énergies · Réutilisation des eaux grises

Le financement des projets doit conduire à un aménagement au profit d'un territoire résilient

La transition énergétique est souvent perçue avant tout comme une question financière. Cette perception n'est pas sans fondement, car les investissements nécessaires pour passer à des sources d'énergie renouvelable, moderniser nos infrastructures et réduire notre empreinte carbone sont considérables.
La Direction général du Trésor de Bercy estime à environ +100Mds€/an (soit +2 % du PIB/an) les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs 2030 sur les thématiques Bâtiment, Transport, Energie et Industrie.
Un projet de parc éolien en mer demande un investissement conséquent ; celui de Saint-Brieuc représente par exemple 2,4 milliards d'euros. Même si les projets d'aménagement classique présentent généralement des unités d'énergie renouvelable plus réduites que cet exemple, les montants nécessaires sont importants.

La capacité des collectivités locales à financer des projets de production d'énergies renouvelables dépend de deux facteurs :

- **Leurs compétences en matière de production d'énergies renouvelables** ; la loi ne reconnait pas aux collectivités territoriales et à leurs groupements le même niveau de compétences en matière de production d'énergie renouvelable ;
- **Du niveau d'engagement et de contrôle souhaité sur le projet** : intervention directe dans le déploiement du projet ou simple support aux initiatives lancées par des tiers sur le territoire

La réponse à ces deux questions déterminera le champ des solutions juridiques possibles pour déployer la stratégie ENR de la collectivité et des projets d'aménagement.

Quelques ratios issus des retours d'expérience du Groupe SCET

	LCOE[4]	CAPEX[5]	TRI[6] (25ans)
Éolien terrestre	65€/MWh	1700€/kW	10%
Photovoltaïque au sol	50 à 90 €/MWh	1100€/kW	6%
Photovoltaïque en toiture	70 à 115 €/MWh	1500€/kW	4%
Méthanisation (électricité)	160 €/MWh	8000€/kW	8%
Biomasse	100 €/MWh	700 à 1300€/kW	7%
Géothermie	70 à 140 €/MWh	3000 à 8000 €/kW	7%

Positionnement d'une collectivité sur un projet EnR

[4] Le LCOE, ou coût actualisé de l'électricité (Levelized Cost of Electricity en anglais), est une mesure utilisée pour évaluer le coût total de production d'électricité à partir d'une source d'énergie donnée sur toute sa durée de vie, exprimée en kilowatt heure (kWh). Il prend en compte les coûts initiaux d'investissement, les coûts d'exploitation et de maintenance, ainsi que les coûts de combustible ou d'autres ressources, et il les actualise sur la durée de vie du projet pour obtenir un coût moyen par kWh produit. Cette mesure permet de comparer différentes technologies de production d'électricité de manière équitable, en prenant en considération à la fois les coûts initiaux et les coûts à long terme.
[5] CAPEX est l'acronyme de «Capital Expenditure» en anglais, traduit en français par «dépenses en capital». Dans le contexte de l'énergie, le CAPEX fait référence aux investissements initiaux nécessaires pour mettre en place une infrastructure de production d'énergie, tels que la construction de centrales électriques, l'installation d'éoliennes ou de panneaux solaires, ou encore le développement de réseaux de distribution. Ces dépenses comprennent généralement l'achat de matériel, les coûts de construction, les frais d'ingénierie et de conception, ainsi que les dépenses liées à l'acquisition de terrains et aux permis.
[6] Le TRI, ou Taux de Rentabilité Interne (en anglais, Internal Rate of Return - IRR), est une mesure financière utilisée dans le domaine de l'énergie pour évaluer la rentabilité d'un projet d'investissement. Il représente le taux de rendement annuel moyen auquel les flux de trésorerie générés par le projet sont actualisés pour égaler le coût initial de l'investissement. En d'autres termes, le TRI est le taux auquel la valeur actuelle nette (VAN) des flux de trésorerie d'un projet devient nulle. Un TRI élevé indique une meilleure rentabilité.

Répartition classique des compétences en matière de production d'énergie renouvelable

Compétences	Énergie produite par l'installation	Région	Département	Commune	Communautés de communes / agglomération	Comunauté urbaine ou métropole
Aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité ENR	⚡	☑	☑	☑	☒	☒
Compétence facultative aménagement et exploitation d'installations EnR[7] et autres[8]	⚡ 🔥 ♨	☒	☒	☑	☒	☒
Réseau public de chaleur ou de froid	♨	☒	☒	☑	☒	☑
Protection, mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie[9]		☒	☒	☒	☑ Optionnelle	☑

⚡ Électricité 🔥 Gaz ♨ Chaleur/froid

Pour financer ces projets, les collectivités locales peuvent utiliser leurs fonds propres, mais il leur est possible de faire appel à des tiers investisseurs. Ces tiers sont de natures variées : développeurs privés, entreprises de travaux, banques ou encore des entreprises publiques locales (EPL).

Le législateur est allé plus loin en reconnaissant la capacité aux collectivités territoriales de se positionner comme de véritables investisseurs par la prise de participations dans des sociétés par actions simplifiées dédiées à la production d'énergie renouvelable sur leur territoire (SAS ENR)[10] leur offrant ainsi une place de choix dans la gouvernance des projets.

Un projet d'énergie s'autofinance par la vente d'énergie réalisée sur le long terme. Ainsi, son intégration au sein du budget d'une opération d'aménagement est généralement facilitée par des recettes sur le long terme.

Autre élément impactant le financement, notamment lors des levées de dettes bancaires, les risques liés à la vente de l'énergie sont maitrisés pour les technologies matures comme le photovoltaïque.

L'Etat a mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement :

- L'obligation d'achat ou le complément de rémunération : pour des petites puissances (< 500kWc pour le photovoltaïque à date), la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) publie régulièrement des décrets indiquant des tarifs d'achat fixés. Ainsi le porteur de projet maitrise ses recettes à venir pendant la durée d'amortissement de son actif. Pour des plus grandes puissances, un système d'appel d'offre permet de se voir attribuer un tarif.
- La subvention : le fonds chaleur géré par l'ADEME qui permet de prendre en charge jusqu'à 60 % du coût d'un projet de production d'énergie thermique.

Les moyens de financement, qu'ils soient publics ou privés, offrent une palette assez large d'options aux porteurs de projet : la CRE, l'ADEME (fonds chaleur), fonds vert, prêts divers.

Par exemple, le Fonds Chaleur, a depuis 14 ans, permis d'aider plus de 7000 installations d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) grâce à près de 4 milliards d'euros d'aides, pour 12,4 milliards d'euros d'investissements.

[7] Éolien, solaire thermique ou photovoltaïque, géothermie, l'énergie ambiante, hydroélectrique, biomasse, les gaz de récupération (décharge, STEP) et le biogaz.
[8] Unité de valorisation énergétique, d'hydrogène renouvelable ou bas carbone, de cogénération, de récupération d'énergie provenant d'installations visant l'alimentation d'un réseau de chaleur.
[9] Si cette compétence ne permet pas de produire des ENR, elle permet de s'associer à d'autres collectivités compétentes en matière de production d'ENR au sein d'une structure de portage commune.
[10] L'article 109 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a introduit la possibilité pour les Communes, les Département et les Régions de participer au capital d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables ou d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone par des installations situées sur leur territoire (cf. respectivement articles L2253-1, L3231-6 et L4211-1 du Code général des collectivités territoriales).

Nos recommandations

La sensibilisation/formation des acteurs du territoire : des citoyens-acteurs aux aménageurs en passant par les collectivités

Si les enjeux énergétiques sont de mieux en mieux perçus par nos contemporains il reste néanmoins essentiel d'accompagner la transition par la montée en compétence de tous les acteurs. **Dès la genèse des projets, le niveau de concertation doit être porté pleinement car il préfigure largement tant la réussite des projets que leur pertinence**. Aussi l'animation de concertation publique ou d'acteurs du territoire apporte les fondations d'un projet juste et en cohérence avec les réalités sociales et environnementales du site. C'est aussi l'occasion de sensibiliser les membres de la communauté les plus dubitatifs pour emmener le territoire dans une dynamique vertueuse où l'énergie prend une place réelle dans la souveraineté locale et la gouvernance.

Au-delà de la sensibilisation c'est aussi l'ensemble de la chaine d'acteurs qu'il faut monter en compétence. La formation des filières tant la maitrise d'ouvrage que les maitrise d'œuvre en passant par les artisans, poseurs et autres gestionnaires est un élément incontournable à une production énergétique locale qui doit tenir toutes ses promesses. Les contre-performances sont préjudiciables au développement de projets énergétiques marquant le territoire durablement alors qu'un gisement et un intérêt local peuvent être démontrés. Aussi pour des réalisations emblématiques et exemplaires et pour favoriser la bonne gestion des outils de production alors installés, la formation des différents intervenants dans l'aménagement sur les méthodes d'approvisionnement énergétiques et solutions bas carbone répond aux enjeux de décarbonation par l'optimisation du mix énergétique et à l'ajustement des besoins en fonction de la ressource.

Une stratégie énergétique locale qui rejoint le projet de territoire : une prospective outillée

Un projet de territoire s'appuie sur une "photo" la plus nette possible mais surtout sur un "film" futur intégrant le monde de demain. Les installations envisagées doivent répondre aux besoins identifiés aujourd'hui mais surtout à ceux de demain. En matière d'énergie c'est donc sur la base d'une prospective énergétique, territorialisée et concertée que le projet doit être bâti évitant ainsi de conceptualiser des unités en décalage progressif avec les besoins de nos cités.

Ainsi c'est en croisant les enjeux de demain fonciers, environnementaux, paysagés et énergétiques que nous pouvons identifier ensemble un récit compatible dans lequel le projet peut trouver sa place. L'aménagement devient une affaire non de quelques spécialistes mais le fruit d'un regard systémique pour répondre de façon ajustée à une projection partagée.

L'écosystème des SPL/SEM : outil puissant de la transition énergétique

Dans un contexte de transition énergétique et de développement durable, les Sociétés Publiques Locales (SPL) et les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) jouent un rôle crucial. Ces entités, à la croisée des secteurs public et privé, se révèlent être des leviers puissants pour la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables (EnR) et l'aménagement durable des territoires.

Selon leur nature, les EPL (Entreprise Publique locale) peuvent répondre aux besoins de leurs collectivités actionnaires et/ou réaliser des projets pour leur propre compte, en dehors de toute commande de leur actionnaire (SEM). Les EPL constituent ainsi le "bras armé" des collectivités territoriales et de leurs groupements, et participent au déploiement d'une stratégie de transition énergétique locale. Par ailleurs, et contrairement à d'autres opérateurs privés, les bénéfices tirés des opérations gérées ou confiées à une EPL ont vocation à bénéficier à leur territoire d'implantation.
Les atouts des EPL dans la transition énergétique sont réels. Elles peuvent s'appuyer sur la proximité et connaissance du territoire, la mobilisation de financements grâce à leur statut hybride pouvant combiner fonds publics et privés, et la flexibilité juridique et opérationnelle.

Défis et perspectives pour ces outils :

- Renforcement des partenariats public-privé : L'un des enjeux majeurs pour les SPL/SEM est de continuer à renforcer les synergies entre acteurs publics et privés, pour maximiser l'impact des projets de transition énergétique.
- Innovation et adaptation technologique : La transition énergétique est en constante évolution. Les SPL/SEM doivent rester à la pointe des innovations technologiques et adapter leurs projets en conséquence.
- Participation citoyenne : Impliquer davantage les citoyens dans la gouvernance et la réalisation des projets, pour favoriser l'acceptabilité sociale et renforcer le sentiment d'appartenance des populations locales.
- Réglementation et cadre législatif : Anticiper et s'adapter aux évolutions législatives pour optimiser les conditions de mise en œuvre des projets.

Pierre Leroy : un élu, animateur de territoire
adjoint au maire de Puy-Saint-André, élu délégué à la transition écologique et à la mobilité à la communauté de communes du Briançonnais et président du PETR du Briançonnais des Écrins du Guillestrois et du Queyras, administrateur ANPP-Territoires de Projet.

Auteur du livre “Passage Délicat, Penser et Panser le territoire” paru chez Actes Sud

Quelle place envisagez-vous pour la production des énergies renouvelables ?

La production des énergies renouvelables, bien que nécessaire, comporte des impacts environnementaux et paysagers. Dans la commune de Puy Saint André, nous nous efforçons de minimiser cette production en adaptant les besoins du territoire à ceux de la population. La priorité est de promouvoir la sobriété énergétique, tant individuelle que collective, par exemple tous les bâtiments publics ont été réhabilités et isolés. De plus, l’éclairage public a été réduit, comme dans 31 des 36 communes du PETR, ce qui favorise la biodiversité et attire les touristes intéressés par l’astronomie grâce à la clarté du ciel étoilé la nuit. Travailler sur la sobriété énergétique nous ouvre de nouvelles opportunités et nous permet d’explorer divers domaines pour améliorer notre qualité de vie et protéger notre environnement.

Quel avenir envisagez-vous pour les communes qui n’ont pas la possibilité d’investir aux énergies renouvelables ?

Un fond commun d’investissement à l’échelle territoriale pourrait être créé afin de participer aux sociétés de projet. Ce mode de placement se substituerait en partie aux banques et permettrait aux communes qui ne peuvent pas produire de l’énergie, d’avoir des recettes grâce aux projets qui se réaliseraient dans leur territoire.

Vous êtes à l’origine d’une concertation innovante. Pouvez-vous nous la décrire ?

Cette démarche de dialogue territorial commence par une phase de process préalable à la concertation. Le PETR collabore avec des chercheurs en sciences humaines, sociales et techniques pour d’une part, garantir la qualité de la démarche et d’autre part fournir des données et expertises scientifiques solides. L’objectif est de fournir aux citoyens des informations fiables et éclairées, favorisant ainsi un débat constructif et révélant des orientations. Après une phase de quasiment 2 ans d’élaboration du processus, la phase de concertation a commencé et s’étend sur environ 15 mois. Les six premiers mois sont particulièrement riches en événements : conférences, ateliers, visites de terrain, … Nous avons déjà débuté les ateliers, mais le projet reste ouvert et évolutif, avec un impact concret sur le territoire encore à découvrir. Les ateliers couvrent diverses thématiques comme le paysage, la biodiversité, la consommation et la production énergétiques, ainsi que la gestion des risques naturels. Des ateliers sur la mutualisation pour traiter les aspects de solidarité territoriale sont envisagés. La concertation exige de la confiance entre tous les citoyens : élus, socioprofessionnels, associations environnementales, acteurs publics et privés ; cela permettra aux citoyens de participer de manière éclairée aux enjeux du territoire et ainsi de coconstruire un avenir commun.

Vous n’intégrez pas le nucléaire dans la production d’énergie dans votre territoire, pourquoi ?

La question fondamentale avec le nucléaire est la déresponsabilisation. La centralisation de l’énergie entraîne un détachement des citoyens vis-à-vis des enjeux énergétiques. La priorité du projet est de décentraliser la production d’énergie afin que les citoyens prennent pleinement conscience des enjeux. Cela permet de redonner le pouvoir aux citoyens, leur offrant la maîtrise de leur territoire et de leur vie.

Comment envisagez-vous la participation de la population au processus décisionnel ?

Le Shift Project indique que 75% des décisions concernant nos territoires proviennent de l’État ou de l’Europe, tandis que 25% émanent des citoyens et des élus locaux. Nous avons donc 25% des solutions à notre portée. Mettons-les en œuvre. Il est essentiel de favoriser la concertation, la coopération et la co-construction des politiques publiques. Sinon, nous risquons de perpétuer des habitudes de décisions descendantes. Quand la démocratie ne fonctionne pas bien, on arrive à des oppositions fortes entre la population et les élus locaux, ce qui a comme conséquence le dysfonctionnement des territoires.

Comment envisagez-vous le statut de l’élu dans les années à venir ?

Le statut de l’élu doit évoluer. Le rôle des élus est de devenir des animateurs et des soignants du territoire et de sa population. Personnellement, je travaille sur les besoins primaires des populations, afin que les citoyens puissent manger localement et bio, avoir du lien social, se déplacer sans produire du CO_2, se loger décemment sans consommer trop d’énergie. En axant le travail et les politiques publiques sur les besoins primaires des populations, il pourrait être possible de résoudre les 4 crises qui nous encerclent : la crise démocratique, la crise climatique, la crise de biodiversité et la crise sociale. En zone rurale, et au sein des PETR, par exemple, nous avons les compétences pour travailler à ces solutions.

De l'idée neuve à l'action, s'engager ensemble pour ceux qui transforment les territoires

La **SCET**, **filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts** accompagne les initiatives locales publiques et privées sur les nouveaux enjeux des territoires, des équipements et leurs transitions.

À travers ses quatre entités, la **SCET** (conseil aux collectivités et appui à l'économie mixte à travers son Réseau de 350 EPL), **CITADIA** (conseil en urbanisme et aménagement), **Ville en Œuvre** (Conseil & ingénierie de projets), **Aatiko Conseils** (conseil aux bailleurs sociaux), **le Groupe SCET constitue le seul acteur intégré de conseil et d'appui au développement des territoires.**

Le groupe SCET est mobilisable à travers les principaux canaux structurant la commande publique :

- **UGAP** : Lot 1 Conseil en Stratégie en partenariat avec PWC
- **Centralis®** : Lot 101 – Assistance à maîtrise d'ouvrage
  Lot 103 – Urbanisme et paysagisme
- **ANCT** (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) :
  Lots d'ingénierie amont en appui aux collectivités locales
- **Banque des Territoires** : Lots d'ingénierie amont dans le cadre de grands programmes (ACV, PVD, ...)

Graphisme : nathalielothier.com / Photographies et illustrations : freepik.com, shutterstock.com.

VOS CONTACTS

Emmanuel VERLINDEN
CITADIA
Directeur Études -
Expert Air Énergie Carbone
everlinden@citadia.com
07 86 83 18 93

Antoine DEFER
SCET
Senior Manager
antoine.defer@scet.fr
07 84 07 03 93

Iamvi TOTSI
SCET
Responsable partenariats
iamvi.totsi@scet.fr
06 12 54 44 57

Ce livre blanc a été réalisé par **Emmanuel Verlinden - Directeur Études - Expert Air Énergie Carbone, Antoine Defer - Senior Manager Conseil SCET, Raphaël Staner - Consultant Senior et Juriste SCET et Iamvi Totsi - Responsable Partenariat SCET.**

www.scet.fr www.citadia.com